



Québec, le 27 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions inscrites au Feuilleton le 22 février dernier par le député de Saint-Jérôme, concernant la fin du projet d'étude de faisabilité d'Arion Technologies Automobiles (Arion), qui portait sur la construction d'une usine d'assemblage de voitures électriques haute performance au Québec.

Il s'agissait d'un projet innovant et stratégique pour le Québec, et c'est pourquoi le gouvernement avait mandaté Investissement Québec pour qu'elle participe au financement de l'étude de faisabilité.

Cette étude devait notamment servir à spécifier l'ensemble des coûts du projet et à permettre aux partenaires de prendre une décision éclairée quant à la mise en place d'une usine de voitures électriques au Québec. Pour rappel, la convention d'actionnaires d'Arion a été signée en mars 2016 par quatre partenaires : Peugeot Citroën Automobiles (Peugeot), Exagon Motors, Investissement Québec et Hydro-Québec Industech.

C'est le conseil d'administration d'Arion, sur lequel sont notamment présents Investissement Québec et Peugeot, qui a décidé de mettre un terme à ce projet, et ce, en raison de modifications au projet initial qui en auraient fait augmenter substantiellement les coûts et les risques financiers pour tous les investisseurs. Vous comprendrez que le gouvernement n'est pas en mesure d'indiquer quels partenaires ont voté en faveur de cette décision, puisque cette information appartient au conseil d'administration.

... 2

À la suite de cette décision, les partenaires ont mis fin à leurs démarches de financement, qui n'étaient que préliminaires jusque-là, notamment auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que d'autres investisseurs potentiels.

La décision du conseil d'administration de mettre fin au projet est tombée avant que l'étude de faisabilité ne soit terminée. De plus, puisqu'il s'agit d'une étude industrielle privée, vous comprendrez que le gouvernement n'est pas en mesure de la rendre publique.

Enfin, comme je l'ai déjà mentionné, ni le MESI ni aucun autre organisme sous mon champ de responsabilité n'a reçu de lettre de demande de rétractation de la part de Peugeot Citroën Automobiles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade